



Conseillers départementaux en séance

Commissions spécialisées

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises, le Conseil départemental de la Meuse se divise en Commissions organiques.

Publié le 12 octobre 2021

Au nombre de 5, les Commissions organiques permettent aux Conseillers départementaux d'étudier les dossiers et de préparer des propositions avant les passages en Assemblée départementale. Leurs compétences sont les suivantes :

1^{ère} Commission : Commission Vie sociale, Citoyenneté et Développement local

- > Education
- > Jeunesse
- > Aménagement et développement local
- > Culture
- > Sports
- > Démocratie participative

2^{ème} Commission : Commission Attractivité territoriale et emploi

- > Tourisme (dont politique de mémoire)
- > Habitat et urbanisme
- > Mobilités
- > Emploi et insertion
- > Aménagement, équipements et usages numériques

3^{ème} Commission : Commission Solidarité et Santé

- > Politique de prévention et de protection de l'enfance
- > Politique en faveur des personnes âgées et personnes handicapées (maintien à domicile, établissements spécialisés,...)
- > Santé et accès aux soins
- > Action humanitaire

4^{ème} Commission : Commission Infrastructures et Gestion durable

- > Infrastructures routières, aériennes et fluviales
- > Infrastructures de déplacements doux
- > Aménagement foncier
- > Agriculture et dérivés (agro-alimentaire, etc...), sylviculture, viticulture, arboriculture, apiculture, cultures maraîchères, matières énergétiques
- > Forêt
- > Eau, protection de l'environnement, déchets et équipements collectifs liés
- > Pêche, chasse
- > Sécurité et prévention (Secours et Incendie, Protection civile, Prévention routière)

Commission Finances et Administration générale

- > Administration de l'Assemblée départementale et administration générale interne (services départementaux) et externe (circonscriptions territoriales, juridictions...)
- > Gestion des Ressources humaines (élus et agents)
- > Gestion du Patrimoine immobilier et mobilier du Département
- > Gestion durable de la collectivité (Plan Climat Energie, Rapport de développement durable, Agenda 21 de la collectivité, application des clauses sociales dans la collectivité...)
- > Finances départementales (DOB, budgets, comptes administratifs, emprunts, fiscalité et taxes, garanties d'emprunts, dons et legs, ligne de trésorerie et contrôle de gestion)
- > Affaires européennes et transfrontalières
- > Toutes affaires présentant un caractère financier



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse